



**Parlement francophone bruxellois**  
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Commission de l'Enseignement, de la Formation,  
de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

---

**Convocation<sup>1</sup>**

**Lundi 31 mars 2014 - 14 h 30**  
**Rue du Lombard, 69 – Salle 206**

**Ordre du jour**

- 1. Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française, relatif à la mise en oeuvre des bassins de vie Enseignement qualifiant – Formation – Emploi, fait à Bruxelles le 20 mars 2014**  
127 (2013-2014) n°1
  - ◆ Désignation du rapporteur / de la rapporteuse.
  - ◆ Exposés de Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Formation professionnelle des Classes moyennes et de M. Rachid Madrane, ministre en charge de la Formation professionnelle.
  - ◆ Discussion générale.
  - ◆ Examen et vote des articles.
  - ◆ Vote sur l'ensemble du projet de décret.

---

<sup>1</sup> Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions des commissions sont publiques.

**2. Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération conclu entre la Communauté française, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire française et la Communauté germanophone organisant la mise en oeuvre d'un cadastre des parcours éducatifs et post-éducatifs, fait à Bruxelles le 20 mars 2014**

128 (2013-2014) n° 1 et 2

- ◆ Désignation du rapporteur / de la rapporteuse.
- ◆ Exposés de Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Formation professionnelle des Classes moyennes et de M. Rachid Madrane, ministre en charge de la Formation professionnelle.
- ◆ Discussion générale.
- ◆ Examen et vote des articles.
- ◆ Vote sur l'ensemble du projet de décret.

**3. Projet de décret portant assentiment à l'avenant à l'accord de coopération-cadre relatif à la formation en alternance, conclu à Bruxelles le 24 octobre 2008, entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française**

132 (2013-2014) n° 1

- ◆ Désignation du rapporteur / de la rapporteuse.
- ◆ Exposé de Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Formation professionnelle des Classes moyennes.
- ◆ Discussion générale.
- ◆ Examen et vote des articles.
- ◆ Vote sur l'ensemble du projet de décret.

#### **4. Divers**

##### **Composition de la commission**

Président : M. Vincent Lurquin

Vice-présidentes : Mme Isabelle Molenberg, Mme Anne Charlotte d'Ursel

##### **Membres effectifs :**

PS : M. Mohamed Azzouzi, M. Mohamed Daïf, Mme Françoise Dupuis, M. Jamal Ikazban

Ecolo : M. Vincent Lurquin, M. Ahmed Mouhssin, Mme Magali Plovie

MR : Mme Anne Charlotte d'Ursel, Mme Jacqueline Rousseaux

FDF : Mme Gisèle Mandaila, Mme Isabelle Molenberg

cdH : Mme Julie de Grootte

##### **Membres suppléants :**

PS : M. Mohammadi Chahid, Mme Caroline Désir, M. Bea Diallo, M. Christian Magérus, M. Eric Tomas

Ecolo : M. Jean-Claude Defossé, Mme Céline Delforge, M. Alain Maron, M. Arnaud Pinxteren

MR : M. Vincent De Wolf, Mme Marion Lemesre, Mme Françoise Schepmans

FDF : Mme Béatrice Fraiteur, M. Didier Gosuin, Mme Fatoumata Sidibé

cdH : M. Ahmed El Khannouss, M. Bertin Mampaka Mankamba

---

Les membres sont priés de se munir des documents qui leur ont été adressés  
(ceux-ci peuvent être consultés sur le site internet du Parlement dans la mesure de leur disponibilité).

Article 15 du Règlement du Parlement francophone bruxellois: *"En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une séance par un autre membre du même groupe"*.

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).